

**P.V. n° 11**

**Présidence** : M. GUIGNARD.

**Présents** : MM. BOESSO – CHARBONNIER - REPENTIN – SICOT.

**Excusés** : MM. AUBLANC - BOUDET – SISSAOUI - SUAREZ.

**Administratifs** : MM. VALLET - MOUTHAUD - LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr) , le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

**COUPE DE FRANCE**

**Félicitations à nos 3 clubs qualifiés pour les 1/32èmes de Finale :**

- F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX (N2) / Stade Rennais (L1)
- S.A. MERIGNACAIS (R1) / Stade Lavallois Mayenne F.C. (L2)
- F.C. MARMANDE 47 (R2) / Le Mans F.C. (N1).

**COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE**

**Système provisoire de l'épreuve : pouvant être modifié ultérieurement avec la suppression de tour(s) ou autres raisons.**

SYSTEME COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE						
SAISON 2024/2025						
648 Engagés						
15/09/2024	1 <sup>er</sup> Tour	----	>	218	matches avec	436 clubs
29/09/2024	2 <sup>ème</sup> Tour	----	>	160	matches avec	218 vainqueurs + 102 entrants
03/11/2024	3 <sup>ème</sup> Tour	----	>	126	matches avec	160 vainqueurs + 92 entrants
24/11/2024	4 <sup>ème</sup> Tour	----	>	65	matches avec	126 vainqueurs + 4 entrants
15/12/2024	5 <sup>ème</sup> Tour	----	>	33	matches avec	65 vainqueurs + 1 entrant
12/01/2025	6 <sup>ème</sup> Tour	----	>	19	matches avec	33 vainqueurs + 5 entrants
02/02/2025	7 <sup>ème</sup> Tour	----	>	11	matches avec	19 vainqueurs + 3 entrants
23/03/2025	1/8 èmes	----	>	8	matches avec	11 vainqueurs 5 entrants
20/04/2025	1/4	----	>	4	matches avec	8 vainqueurs
25/05/2025	1/2	----	>	2	matches avec	4 vainqueurs
15 ou 16 juin 2025	FINALE	----	>	1	match avec	2 vainqueurs
				647	matches	648 équipes

## 5<sup>ème</sup> Tour :

La Commission homologue les résultats des **33** matches de ce tour, sauf pour le dossier suivant :

Match n° **30061772** – E. St-Séverin Palluaud / E.S. Boulazac (2) du 15/12/2024

*Ce dossier est à traiter par la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux.*

## Calendrier du 6<sup>ème</sup> Tour :

**19** matches avec les **33** vainqueurs du 4<sup>ème</sup> tour + **5** entrants.

La Commission procède à la constitution de **4** groupes géographiques, puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 12 janvier 2025 à 14h30** ou le **samedi 11 janvier 2025 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but (**pas de prolongation**).

**Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. Arbitrage.**

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante, sauf **désignation par la C.R. Délégués.**

## REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

## ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

## TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [competlfna@lfna.fff.fr](mailto:competlfna@lfna.fff.fr)

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

**ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REPLACANTS s'applique.**

Les clubs peuvent faire figurer **14** joueurs maximum sur la feuille de match jusqu'aux 1/8èmes de Finale inclus.

## CHAMPIONNATS

### REGIONAL 1

Match n° 28750869 – Poule A – E.S. Buxerolles / J.A. Isle du 23/11/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 06/12/2024 qui **donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'E.S. Buxerolles (0-3, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle de la J.A. Isle (3-0, 3 points).**

### REGIONAL 2

Match n° 28751503 – Poule C – Avenir 79 F.C. / Etoile Maritime F.C. du 10/11/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 06/12/2024 qui **donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'Etoile Maritime F.C. (0-3, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle de l'Avenir 79 F.C. (3-0, 3 points).**

**Prochaine réunion :** sur convocation.

## COURRIER

Demande de l'E.S. Boulazac : courriel du 17/12/2024 demandant le report de la rencontre en retard de Régional 1 : E.S. Boulazac / Jeunesse Villenavaise (du 14/12/2024 au 21/12/2024 à 19h00).

La commission décide de maintenir la fixation de ce **match en retard de Régional 1 au samedi 21/12/2024 à 19h00.**

Le Président,  
**Daniel GUIGNARD**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**